

Jean-Philippe de Lespinay
La Mouhée
85110 CHANTONNAY
Tél/fax : 02 53 07 33 35
Mob : 06 82 92 69 03
Email : jpl@tree-logic.com

CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
21, BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS

Lettre en recommandé avec AR

La Mouhée, 16 octobre 2021

Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Supérieur de la magistrature,

D'abord un préambule nécessaire à la compréhension de ma requête. Suite à mon invention relevant de l'intelligence artificielle faite en 1986, qui supprime informaticiens et ordinateurs, j'ai subi les agressions d'abord d'une bande d'universitaires jaloux, puis celles de hauts fonctionnaires, puis des condamnations à répétition de magistrats. Tous attachés à la disparition de mon invention, de mon entreprise (qu'ils ont réussi à couler trois fois) et finalement à ma ruine. Pour me défendre contre cette corruption généralisée je suis devenu lanceur d'alertes, entretenant un blog pour la décrire sur Internet année après année : « Blog de Jean-Philippe de Lespinay (<https://jpdelespinay.wordpress.com/2012/09/23/sommaire/>). J'y dévoile publiquement les noms des corrompus espérant que ce déballage public la fera cesser, ou que je serai poursuivi pour diffamation ce qui me permettrait de me faire entendre.

Hélas, depuis une dizaine d'années ans qu'il existe, ce blog n'a obtenu la réaction ni de mes adversaires, ni de l'Etat censé me protéger, ni du CSM que j'ai appelé au secours en 2006 et qui m'a renvoyé au Garde des Sceaux (voyez l'article 91 du sommaire de mon blog), ni du Garde des Sceaux lui-même qui a reconnu la corruption mais s'est déclaré incomptént me renvoyant à mon avocat (article 103 de mon blog). Hélas, c'est ça, la France.

Pour éviter de vous inonder de pièces et vous aider à comprendre la chronologie des évènements, je vais faire référence dans la suite de cette lettre aux articles parus dans mon blog.

Je suis, clairement, victime d'une vendetta de magistrats et hauts fonctionnaires style Mur des Cons que vous devez faire cesser pour redonner à la justice une bonne image. Aujourd'hui, dès qu'un fonctionnaire veut m'aider contre cette corruption, cela circule dans l'administration, il reçoit un coup de fil et devient instantanément mon ennemi (voyez le cas d'Anticor relaté à l'article 176, mais voyez aussi l'article 59). Je suis la vivante démonstration de la gangrène du système judiciaire français.

Maintenant, voilà mes requêtes auprès de vous. Je réclame des sanctions exemplaires contre :

- 1) **Claude Oesinger**, juge de tutelles de la Roche sur Yon en Vendée. Celui-ci a attribué *en secret* en 2011 à mon frère la tutelle de ma mère dont je m'occupais, âgée de 86 ans, visiblement pour me nuire alors que je ne le connaissais pas. Or, ce frère était connu pour être mon ennemi, un

irresponsable sans travail depuis plus de trente ans qui ne rendait pas visite à sa mère. Un homme guidé non par l'affection envers sa maman mais par une soif du pouvoir qu'il n'avait jamais eu sur elle et sur le vaste patrimoine de notre famille dont elle avait l'usufruit depuis la mort de son époux. A l'évidence pas un gestionnaire chérissant la personne protégée. Jamais il n'aurait du être le tuteur de quiconque. Cette décision accordant un pouvoir inespéré à mon frère qui n'en avait jamais eu de sa vie fut condamnée par deux tribunaux, dont la cour d'appel de Poitiers (articles 125 et 139). Résultat : elle a produit des abus de faiblesses gravissimes qui ont mené à la mort de ma mère, Claude Oesinger refusant de les voir et protégeant le tuteur même après son décès. Avec des complicités allant jusqu'à l'escamotage de pièces de procédure incriminant ses deux protégés mon frère et ma sœur (article 165). Mes enfants et moi avons relancé ce juge pendant deux ans pour qu'il œuvre au retour de ma mère chez elle mais, non seulement il a fait la sourde oreille, mais il agissait en sous-main auprès de ses confrères juges des tutelles pour qu'elle reste exilée, ce qui facilitait la vente de sa demeure dont il profitait peut-être (article 164).

J'ai portée plainte contre lui auprès du Garde des Sceaux (article 184), auprès du procureur de la Roche sur Yon et auprès du procureur général de Poitiers, avec ces accusations (article 164) :

- *Complicité d'abus de faiblesse ayant conduit à la dépression puis à la mort prématurée d'une personne vulnérable sous tutelle*
- *Complicité d'enlèvement d'une personne vulnérable loin de chez elle pour faciliter la vente de sa demeure*
- *Abus d'autorité et corruption en nommant tuteur le fils irresponsable d'une personne vulnérable sans consulter ni informer le reste de la famille*
- *Abus d'autorité, complicité et corruption en protégeant mon frère des rigueurs de la justice pendant 9 ans de toutes les façons possibles*
- *Trafic d'influence en faveur de mon frère auprès des procureurs qui recevaient mes plaintes contre lui et de plusieurs juges de tutelles à Pontoise (ou ma mère avait été relogée contre son gré)*
- *Non assistance à personne en danger M. Oesinger laissant sciemment dépérir ma mère pendant 3 ans jusqu'à sa mort*
- *Et enfin forfaiture, étant donné l'ensemble considérable de ses crimes et délits s'écoulant sur neuf années.*

Toutes ces plaintes sont restées sans suite. Il ne me reste plus que vous, le Conseil Supérieur de la Magistrature.

Par ailleurs, je vous informe qu'au tribunal de la Roche sur Yon on trouve deux magistrats nommés Oesinger : Claude et sa femme. Népotisme judiciaire ! Ce doublon entretient une désagréable confusion pour les justiciables, dont moi-même. On ne sait pas lequel agit selon les affaires. N'est-ce pas interdit ?

- 2) Mme Lepissier**, procureur de la Roche sur Yon. Cette dame utilise sa charge multipliant les abus à des fins personnelles. But visé : me faire retirer de mon blog les articles relatant la corruption de Claude Oesinger. Elle a commencé par me menacer par un rappel à la loi justifié par l'usage de faux (« pour faits non prescrits » voir article 197), elle multiplie les convocations à la gendarmerie, refuse de remettre à mes avocats des pièces de procédure essentielles à ma défense en justice (article 165). Récemment, elle est allée jusqu'à me convoquer au tribunal correctionnel de Niort, sans réquisitoire, sa citation contenant seulement des extraits mineurs de

mon blog hors contexte et des articles de loi sans commentaires. Dans sa citation, nulle référence à l'essentiel : mes accusations de corruption contre elle, Claude Oesinger et Isabelle de Coux, tous magistrats au TJ de la Roche sur Yon, qui occupent la majeure partie du texte (article 199).

Je vous prie de noter que Mme Lepissier, en n'osant pas me poursuivre à Niort pour mes accusations de corruption, avoue par le fait-même qu'elles sont justifiées et donc qu'elle est corrompue au même titre que les deux autres magistrats qu'elle tente de protéger.

3) Emmanuel Lafouge, notaire à Chantonnay en Vendée. Il n'est pas magistrat mais il est auxiliaire de justice. A ce titre, il me semble que vous pouvez agir. Cela fait dix ans que cet homme multiplie les fautes déontologiques pour nuire à mes intérêts et à ceux de ma mère. Il est le notaire de notre famille depuis 2008. Il est devenu notaire de la succession à la mort de mes parents mais surtout, il est devenu en secret le notaire personnel de mes adversaires et cohéritiers, mon frère et ma sœur. Soit un conflit d'intérêt évident qu'aucun président des notaires, ni le Conseil supérieur du notariat (article 195), ni les procureurs, n'ont voulu voir en dépit de mes plaintes déposées auprès d'eux. Tout est décrit dans l'article 180 « 2020 – Les dix ans d'extraordinaires escroqueries du notaire de Chantonnay Emmanuel Lafouge, ça se fête ! ». J'en ai remis copie à son étude sans obtenir aucune réaction de sa part. Pas même l'arrêt de ses agressions. Il se sent sûrement protégé par la mafia de magistrats corrompus attachés à la protection de mon frère et ma sœur, donc à ma perte puisque « les ennemis de mes ennemis sont mes amis ».

J'ai pris un autre avocat pour protéger mes intérêts mais, de son propre aveu, il ne peut pas me défendre car ce serait attaquer un confrère ce qui le ferait radier du notariat et fermer son étude ! Ca aussi, c'est la France.

Outre un conflit d'intérêt assumé, Emmanuel Lafouge est responsable d'indignité successorale et d'abus de faiblesse. Il a abusé de sa charge pour détourner l'essentiel du patrimoine de notre famille en faveur de ses clients occultes, mon frère et ma sœur. Il a commencé par convoquer en novembre 2010, *de sa propre autorité et sans me consulter*, une assemblée extraordinaire de notre SCI familiale comme s'il en était gérant alors que cette convocation était ma prérogative en tant que gestionnaire de la propriété et de la SCI par la volonté de mes parents, ou celle des trois autres associés (dont ma mère en cours de mise sous la tutelle de mon frère). Il l'a convoquée *dans son étude notariale* au lieu du siège de la société comme l'imposent les statuts, soit le château situé à 1 km de là. Ordre du jour : la vente du château de famille où vivait notre mère depuis soixante ans et l'élection de mon frère comme gérant à ma place. Si mon frère était élu, lui sans emploi depuis plus de trente ans, incapable de prendre une décision et de gérer, allait prendre le contrôle d'un château et d'immeubles représentant 90 % de la valeur du patrimoine de notre famille.

Pour qu'il soit élu, il fallait que notre mère ne puisse s'y opposer car elle avait 40 % des voix plus les miennes (20 %). Or, elle était ravie de ma gestion, de ma compagnie quotidienne vivant dans une maison à côté de chez elle, de mon soutien affectueux de bon fils. Elle me payait 200 €/mois pour que je continue à l'aider et ne la quitte pas. Alors, notre mère fut enlevée de sa demeure par mon frère et ma sœur, 10 jours seulement avant la date fixée pour l'AGE. Ils sont arrivés chez le notaire *sans elle mais avec ses pouvoirs* qui leur donnaient une majorité écrasante. Pour ne me laisser aucune chance de m'opposer à leur projet, la convocation d'Emmanuel Lafouge portait un associé-surprise : la fille de mon frère, à qui ma mère aurait

cédé une part sans que je le sache mais aussi *sans qu'Emmanuel Lafouge en apporte la moindre preuve*. Mes quatre enfants n'étaient pas inclus dans cette générosité de leur grand-mère, qui pourtant les adorait autant qu'ils l'aimaient. Cette seule part avait l'avantage pour le trio de compères de me priver de ma minorité de blocage d'un tiers lors du vote qui allait suivre. Faute d'opposition de ma part, le château fut donc déclaré à vendre et mon frère élu gérant de notre SCI.

Il faut noter que, cinq mois auparavant, en juin 2010, *ma mère était déclarée par un médecin spécialiste incapable de défendre ses intérêts et devant être mise sous tutelle*, ce que Me Lafouge ne pouvait ignorer vu nos divers échanges, sa complicité avec mon frère et ma sœur, leur objectif d'obtenir tous les pouvoirs sur la propriété familiale qui le motivaient tant en tant que notaire. Les trois compères avaient donc prémedité leur coup, abusant de la faiblesse de la vieille dame pour qu'elle ne soit pas là pour défendre son droit à garder le foyer qu'elle occupait depuis toujours. Tout cela pour de l'argent. Exilée dans une petite pièce chez mon frère à 450 km de sa demeure en Vendée, sans amour, sans visite autre que les miennes et celles de mes enfants, qui nous réclamaient une journée entière aller-retour, elle réclamait en pleurs son retour chez elle sans que son fils le tuteur et sa fille y consentent. *Elle est entrée en dépression puis elle est morte deux ans plus tard (mars 2013)*.

Mon frère et ma sœur ayant pillé le château en secret une fois qu'ils en avaient retiré ma mère, j'ai porté plainte contre eux en 2014 pour vol successoral. Bien entendu classée sans suite par le procureur. Des pièces importantes prouvant la duplicité de mon frère et de ma sœur ont ensuite été escamotées de la procédure remise à mon avocat par le greffe. Le procureur de la Roche sur Yon a refusé sèchement d'enquêter et de les retrouver. J'ai demandé à Me Lafouge de réclamer le retour des biens du château aux trois héritiers, il s'y est refusé.

Prudents, mon frère et ma sœur ont modifié le testament de notre mère pour que les biens volés n'apparaissent pas, dont ceux qui m'étaient destinés (une enveloppe de diamants et de l'argenterie de famille, entre autres). Ils l'ont fait de façon grossière, retouchant de façon voyante le précédent testament rédigé par notre mère alors en pleine possession de ses moyens pour que la différence entre les deux actes ne soit pas trop visible, mais le notaire de la succession, Me Lafouge, n'y a rien trouvé à redire. J'ai alors refusé ce testament comme falsifié par mon frère et ma sœur par abus de faiblesse. Me Lafouge n'a pas consenti à rédiger le PV de difficulté que je lui réclamais et n'a pas voulu voir les évidents abus de faiblesse (auxquels il avait participé).

Heureusement pour moi, une partie des biens volés a été retrouvée chez mon frère et ma sœur en 2017 et expertisés par des commissaires priseurs. J'ai fait valoir ce recel successoral indiscutable lors du procès en succession au TGI de Pontoise en 2020. Résultat : *j'ai été condamné sur tous les points, à leur verser de l'argent avec exécution provisoire, et ils gardent leur recel (article 181) !* En France, la corruption des magistrats est une de nos industries les plus florissantes.

Me Lafouge a passé son temps à me priver de mes revenus tirés de l'indivision, lesquels malheureusement arrivent sur son compte depuis toujours. Il a refusé pendant des années de me communiquer les comptes de la SCI et ceux de l'indivision qu'il tient en son office, probablement pour se laisser le temps de s'accorder avec ses complices avant de les blanchir car ils y ont puisé pour leurs dépenses personnelles. Pour ne rien me verser, il a carrément inventé deux oppositions de créanciers en 2018, puis une

opposition de la Commission de surendettement en 2019 qui l'a envoyé paître sévèrement, puis une libéralité de mon père dont il a inventé le montant, puis il a engagé en 2020 avec mes fermages des travaux dispendieux et inutiles dans l'indivision que je lui avais strictement interdits. En 2021, j'ignore ce que sont devenus mes fermages. Je sais seulement qu'il ne me les versera pas, comme d'habitude.

Enfin, il s'est rendu coupable de dissimulation d'actif successoral. En effet, pendant douze ans il s'est abstenu, en dépit de mes pressions, de régler la succession de mon père, puis de ma mère, auprès d'UNOFI où ils ont placé de l'argent : « *Nous vous informons que nous avons procédé, en 2008, et en 2013, à l'envoi de plusieurs courriers à Me LAFOUGE pour obtenir plusieurs pièces afin de régler la succession de votre père et ensuite la succession de votre mère. Nous n'avons pas reçu ces pièces à ce jour* » (Unofi le 26 juin 2020). Et quand cet argent arrive enfin dans son étude, il refuse de me verser ma part !

Il a couvert bien d'autres malversations de mes frère et sœur (par exemple l'argent des fermages qu'il verse intégralement sur le compte de mon frère qui en fait je ne sais quoi et lui en restitue des portions selon les besoins), mais il faudrait encore une page entière pour les énumérer.

Espérant bénéficier pour la première fois du soutien de la Justice de mon pays, je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Supérieur de la magistrature, l'expression de mon entière considération.

J 67